



Calendrier Prévisionnel Régional

Ligue Nouvelle-Aquitaine

Formations aux Brevets Fédéraux Montagne
Escalade et Métiers de l'Escalade
Saison Sportive 2018/2019

Table des matières

Préambule	3
Informations générales	5
Les formations aux brevets fédéraux organisées en 2018/2019	6
Les formations aux métiers de l'escalade organisées en 2018/2019	11
Les formations secourisme organisées en 2018/2019	13
Contactez-nous	15

Préambule

Le Code du Sport est la norme juridique régissant le secteur du sport, il définit ainsi l'ensemble des lois en matière de droit du sport.

Dans ce domaine et plus particulièrement dans le cadre de l'encadrement des activités physiques et sportives, on distingue deux « types d'encadrement ». Le premier est l'encadrement contre rémunération, le second est l'encadrement sans rémunération, autrement appelé encadrement bénévole.

L'encadrement contre rémunération :

Le Code du sport définit que « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification » (Article L212-1). Ce qui signifie que pour pouvoir prétendre à une rémunération, l'encadrant doit être titulaire d'une certification enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité. Cependant l'obligation de qualification est limitée à l'exercice rémunéré des fonctions d'encadrement.

L'encadrement sans rémunération :

En ce qui concerne l'encadrement dit bénévole, le Code du sport n'impose pas de contraintes particulières quant à la qualification de l'encadrement. Ce qui signifie que n'importe qui peut, sous couvert de bénévolat, encadrer régulièrement ou non une pratique de club.

Toujours est-il que le bénévolat n'exonère en rien la responsabilité civile et pénale du bénévole en cas d'accident. C'est pourquoi, afin de structurer et de border l'encadrement bénévole, les fédérations ont mis en place des brevets fédéraux.

Les brevets fédéraux des fédérations sportives :

Les brevets fédéraux ne sont pas considérés comme des titres à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle (CQP). En ce sens ils ne sont pas inscrits au RNCP et n'ouvrent pas de droit à l'exercice rémunéré des fonctions d'encadrement. Ces brevets visent l'exercice de l'encadrement d'une activité physique et sportive à titre bénévole.

Ils sont conçus et hiérarchisés par chaque fédération, en fonction de leurs propres critères et besoins. Ils constituent pour tous les adhérents, un gage de sécurité quant aux compétences pédagogiques et techniques des bénévoles encadrants.

Dans notre fédération, la sécurité de nos adhérents est un objectif majeur, c'est pourquoi il existe une multitude de brevets fédéraux qui permettent de structurer et jalonner la montée en compétences de nos encadrants.

L'ensemble des brevets fédéraux FFME ainsi que leur description sont consultables depuis le site fédéral : <https://www.ffme.fr/formation/les-differentes-formations.html> Tous peuvent être obtenus soit à l'issue d'une formation, soit par la validation des expériences acquises.

Préambule

Obtenir un brevet fédéral par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale :

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif de reconnaissance des compétences qui peuvent être acquises au fur et à mesure que l'expérience augmente. C'est une des voies d'accès aux diplômes d'état et brevets fédéraux.

Plus d'infos sur la VAE sur le site national FFME : <https://www.ffme.fr/formation/page/v-a-e-federale.html>

Les formations professionnelles

Les formations professionnelles permettent elles d'encadrer une activité physique et sportive contre rémunération.

Vous souhaitez pouvoir exercer à titre professionnel dans le domaine des activités fédérales pour encadrer ou enseigner ?

Les formations professionnelles proposées par la FFME vous préparent aux examens d'admission (« probatoires »), vous permettent de suivre un cursus aboutissant à certains diplômes d'états ou encore de compléter ou revalider (« recyclage ») votre formation initiale dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Informations générales

La volonté de la Ligue étant de favoriser et de développer la formation de tous ces adhérents, il a été jugé important de créer un outil leur permettant de se projeter plus facilement dans leur parcours de formation. C'est en ce sens, que nous vous proposons ce calendrier prévisionnel. L'objectif de cet outil est d'établir un calendrier cohérent sur l'année sportive. Cohérent à plusieurs titres : d'une part en terme de diversité et de localisation de stages proposés et d'autre part sur le rapport qualité/prix.

Ce calendrier fixe donc, pour l'année sportive, l'ensemble des dates de formations proposées par la Ligue, et sera actualisé en janvier, en fonction de l'évolution des demandes.

A savoir : Aucune date ne sera ajoutée en cours de saison sportive (hors actualisation en janvier), sauf en cas de forte demande (identification d'au moins 10 stagiaires).

Ce document a été construit grâce aux retours concernant les besoins en formation qui a été envoyé aux clubs. Chaque année, ce processus sera renouvelé et nous éditerons le calendrier pour la saison d'après en fin de saison sportive. C'est pour cela, qu'il est impératif de nous retourner le document de recensement des besoins avant le 31 mai de chaque année.

INSCRIPTION :

Pour vous inscrire, rien de plus simple. Nous mettrons automatique en ligne les stages, deux mois avant leur commencement. Vous pourrez ainsi, lorsque le stage sera mis en ligne, cliquer sur la session qui vous intéresse et prendre contact avec l'organisateur du stage, ou contacter le bureau de la Ligue au 05.56.36.54.40, afin de vous guider dans les démarches.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION LIGUE :

Ce qui suit a été validé par les membres du comité directeur de la Ligue en date du 19 septembre 2018.

Il a été défini, afin de favoriser la formation et de participer à la réduction des inégalités d'accès aux formations, d'accorder aux stagiaires qui en font la demande, un remboursement des frais kilométriques, à hauteur de **0,30€/km**, ou à une réduction d'impôts équivalente.

Pour pouvoir prétendre à ce remboursement la demande doit respecter un certain nombre de critères (cumulatifs) :

- La formation suivie doit se dérouler en Nouvelle-Aquitaine.
- La formation doit n'être proposée que dans un seul département.
- Le stagiaire doit être issu d'un autre département que celui dans lequel se déroule la formation.
- Le déplacement doit être effectué avec sa voiture personnelle.
- Le stagiaire a fait en sorte de covoiturer dans la mesure du possible.

Attention : En rouge, les dates qui sont susceptibles d'être modifiées.



Les formations aux brevets fédéraux organisées en 2018/2019

Escalade Arbitrer

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCES	DATES	COÛT
Juge de Bloc 1	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 14 ans au minimum - Posséder une expérience de la compétition. Cette expérience peut être acquise en tant que compétiteur ou comme accompagnateur : connaissance élémentaire de l'organisation des compétitions de bloc (déroulement, niveaux), des règles du jeu, des règles élémentaires de classement - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité <p>Nombre de place limité à 12 personne par session</p>	<p><u>Pau (64)</u> Samedi 27 octobre 2018</p> <p><u>Bordeaux (33)</u> Samedi 17 novembre 2018</p> <p><u>Poitiers (86)</u> Dimanche 18 novembre 2018</p>	Estimation 25€
Juge de Diff 1	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 14 ans au minimum - Posséder une expérience de la compétition. Cette expérience peut être acquise en tant que compétiteur ou comme accompagnateur : connaissance élémentaire de l'organisation des compétitions (déroulement, niveaux), des règles du jeu, des règles élémentaires de classement - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité <p>Nombre de place limité à 12 personnes par session</p>	<p><u>Niort (79)</u> Samedi 9 mars 2019</p> <p><u>Mont-de-Marsan (40)</u> Dimanche 17 février 2019</p> <p><u>Bordeaux (33)</u> Samedi 16 mars 2019</p>	Estimation 25€
Président de Jury 1	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans au minimum - Être titulaire du juge d'escalade de difficulté niveau 2 et du juge d'escalade de bloc niveau 1 - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité <p>Nombre de place limitée à 10 personnes</p>	<p><u>Bordeaux (33)</u> Week-end du 8 et 9 décembre 2018.</p>	Estimation 80€

Escalade Encadrer

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCES	DATES	COÛT
Formation continue des initiateurs SAE et Escalade	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un brevet fédéral, initiateur SAE ou initiateur escalade <p>Nombre de place limité à 12 personnes par session</p>	<p><u>Bordeaux (33)</u> Dimanche 2 décembre 2018</p> <p><u>Saintes (17)</u> Dimanche 9 décembre 2018</p> <p><u>Brive (19) :</u> Dimanche 7 avril 2018</p>	Non défini
Entraîneur 1 escalade	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans au minimum - Justifier d'un niveau de pratique personnelle de 6b en voie et 5c en bloc - Avoir participé à minima à 5 compétitions d'escalade en tant que compétiteur ou accompagnateur - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité <p>Nombre de place limité à 12 personnes</p>	<p><u>Bordeaux (33)</u> Les week-ends du 22-23 et 29-30 septembre 2018</p>	Estimation 220€

Escalade Ouvrir

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCES	DATES	COÛT
Ouvreur de Club	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 16 ans au minimum - Justifier d'un niveau de pratique personnelle de 5c en voie - Maîtriser la remontée sur corde fixe et la descente simple avec un système d'assurage mécanique - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité <p>Nombre de place limité à 12 personnes par session</p>	<p><u>Boulazac (24)</u> Week-end du 16 et 17 février 2019</p>	Estimation 80 €
Ouvreur niveau 1 compétition escalade	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 16 ans au minimum - Être présenté par le président de son club - Justifier d'un niveau de pratique et de technique personnel suffisant (passeport rouge escalade) - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité <p>Nombre de place limité à 10 personnes</p>	<p><u>Gémozac (17)</u> Du mercredi 31 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p>	Estimation 220€

Escalade Gérer

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCES	DATES	COÛT
<p>Équipeur sites sportifs escalade</p>	<p>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans au minimum - Être titulaire du PSC1 (ou diplôme reconnu en équivalence) - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité - Justifier d'un niveau de pratique personnelle de 5c en falaise - Maîtriser les techniques suivantes : - Réaliser la manœuvre de haut de voie, une réchappe, un relais, un rappel - Savoir installer et protéger les cordes contre les frottements - Évolution sur corde fixe à la montée et à la descente avec des outils adaptés et en sécurité - Amarrage simple et avec triangulation <p>Nombre de place limité à 10 personnes</p> <p>Les exigences préalables de niveau de pratique personnel et de maîtrise des techniques sont attestées par le président du club et/ou du comité territorial FFME. Les compétences attestées seront vérifiées en début de stage.</p>	<p><u>Châteauneuf-sur-Charente (16)</u> Les week-ends du 13-14 avril et 20-21 avril 2019</p>	<p>Non défini</p>

Montagnisme

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCES	DATES	COÛT
Initiateur Montagnisme	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 17 ans au minimum - Être titulaire d'un diplôme de 1^{er} niveau de secourisme - Avoir réalisé 15 randonnées d'un dénivelé supérieur à 500 mètres dont au moins 5 en milieu enneigé et au moins 5 en milieu non enneigé - Justifier d'un niveau de pratique et de technique personnel suffisant (passeport montagnisme orange) - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité <p>Nombre de place limité à 12 personnes</p>	<p><u>Hautes-Pyrénées (Vallée du Marcodau) :</u> Du 15 au 19 avril 2019</p>	525 €
Formation continue des initiateurs montagnisme	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un brevet fédéral, initiateur SAE ou initiateur escalade <p>Nombre de place limité à 12 personnes</p>	<p><u>Pyrénées-Atlantiques :</u> Week-end du 19 et 20 Janvier 2019</p>	Non défini
Premiers Secours en Montagne	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 17 ans au minimum - Justifier d'un niveau de pratique et de technique personnel suffisant (passeport montagnisme orange ou passeport canyonisme orange) - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité - Être titulaire d'un diplôme de 1^{er} niveau de secourisme depuis moins de 2 ans ou actualisé <p>Les titulaires d'un diplôme professionnel de santé (Médecin ou Infirmier) ainsi que les titulaires du brevet de secours en équipe (PSE2) à jour de leurs obligations respectives de formation continue sont réputés satisfaire à cette exigence.</p>	<p>Prévu entre Octobre et Novembre 2018 Lieu à déterminer</p>	Non défini

Interactivité Gérer

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCES	DATES	COÛT
Gestionnaire EPI	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Être âgé de 17 ans au minimum- Maîtriser l'utilisation des matériels de sécurité nécessaires aux activités de montagne et d'escalade pratiqués dans la structure du candidat.- Justifier d'un niveau de pratique et de technique personnel suffisant (passeport orange dans l'une des activités statutaire de la FFME)- Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité <p>Nombre de place limité à 12 personnes</p>	<p><u>Brive (19) :</u> A redéfinir</p> <p><u>Saintes (17)</u> Dimanche 24 mars 2019</p>	Estimation 55€



Les formations aux métiers de l'escalade organisées en 2018/2019

Brevets Professionnels

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCES	DATES	COÛT
<p align="center">CQP « animateur escalade sur structure artificielle »</p>	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans minimum - Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...); - Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier d'inscription ; - Justifier d'une expérience d'encadrement d'à minima 50h - Justifier d'un niveau technique suffisant (passeport bleu escalade) 	<p><u>Pour la région Ile de France :</u></p> <p>Fontainebleau du 15 octobre 2018 au 5 avril 2019</p> <p><u>Pour la région Bourgogne-Franche- Comté:</u></p> <p>Baume les Dames du 3 décembre 2018 au 18 mai 2019</p>	<p>Estimation</p> <p>2 400€</p>
<p>DEJEPS mention « Escalade »</p>	<p><u>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 18 ans minimum - Remplir un dossier de candidature et : <ul style="list-style-type: none"> Justifier d'une expérience d'encadrement d'à minima 150h Justifier d'au moins 3 participations à des compétitions officielles d'escalade Justifier d'un niveau technique suffisant (passeport rouge performance escalade) 	<p><u>Pour la région Ile de France :</u></p> <p>Fontainebleau</p> <p><u>Pour la région Auvergne-Rhône Alpes :</u></p> <p>Voiron</p>	<p>Estimation</p> <p>9 000€</p>



Les formations secourisme organisées en 2018/2019

PSC1

INTITULÉ	CONDITIONS D'ACCES	DATES	COÛT
<p>PSC1</p>	<p>Pour accéder à la formation, le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 10 ans au minimum - Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité <p>Nombre de place limité à 10 personnes par session</p>	<p><u>Bordeaux (33)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche 14 octobre 2018 - Dimanche 18 novembre 2018 <p><u>Poitiers (86)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Samedi 15 décembre 2018 <p><u>Tulle (19)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche 16 décembre 2018 <p><u>Pau (64)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche 20 janvier 2019 <p><u>Gémozac (17)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimanche 20 janvier 2019 	<p>Estimation 50€</p>



Une formation vous intéresse, vous désirez plus d'informations :

Ligue Nouvelle-Aquitaine Montagne Escalade

2 avenue de l'Université, 33400 TALENCE

Téléphone : 05.56.36.54.40 Mail : info@na.ffme.fr

Site web de la Ligue : <http://na.ffme.fr>

Retrouvez également une partie des infos sur le site de la fédération :

www.ffme.fr